

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2023

INTERDICTION DE L'ÉCRITURE DITE « INCLUSIVE » - (N° 777)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 23

présenté par

Mme Brugnera, Mme Lebec, Mme Riotton, M. Bataillon, M. Gouffier Valente, Mme Hai,  
Mme Lakrafi et Mme Rilhac

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« interdiction de l'écriture dite « inclusive » dans les éditions, productions et publications scolaires et universitaires ainsi que dans les actes civils, administratifs et commerciaux »

les mots :

« atteinte à la féminisation de la langue française ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec son objet, cet amendement vise à clarifier l'intitulé de la présente proposition de loi.